Image not found or type unknown

Livret A individuel décès du conjoint et sucession

Par **PLOUHA64**, le **12/04/2016** à **14:28**

Bonjour
J'ai un livret A individuel à mon nom. Nous sommes mariés sans contrat de mariage. En cas de décés de mon mari, la somme détenue sur mon livret a rentre t-elle dans la sucession ?
merci de votre retour

Par **youris**, le **12/04/2016** à **16:11**

bonjour,
sous le régime légal de la communauté, les gains et salaires sont des biens communs.
si l'argent placé sur votre livret provient de vos gains et salaires, il appartient à la communauté et fera partie de la succession d'un époux pour la moitié.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés